

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2023

P JL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 34

présenté par

M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Emploi outre-mer	-50 000 000	0	-50 000 000	0
Conditions de vie outre-mer	+50 000 000	0	+50 000 000 0	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous voulons affirmer la nécessité d'engager un véritable plan de rattrapage pour financer les infrastructures indispensables aux territoires d'outre-mer. Les besoins sont partout : pour l'eau, pour l'assainissement, pour les déchets, pour les voiries, pour toutes les infrastructures de la vie quotidienne.

Or, la réponse à ces problématiques se traduit systématiquement par un sous-investissement massif depuis des décennies. L'actualité récente au sujet de la gestion de l'eau illustre parfaitement les conséquences de ce manque d'efforts.

Cette frilosité budgétaire contredit les engagements régulièrement pris à l'égard des territoires ultramarins. Il importe de mettre en adéquation les crédits alloués et leurs besoins en matière de financement d'infrastructures.

Après des décennies de sous-investissement massif, il est urgent d'inverser la tendance.

Aussi cet amendement propose d'engager un premier pas, en abondant le fonds exceptionnel d'investissement.

Ainsi, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 50 000 000 € des AE et CP de l'action 08 « Fonds exceptionnel d'investissement » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » de la mission Outre-mer.
- Une diminution de 50 000 000 € des AE et CP ouvert sur le programme 138.

Contraints par les règles de recevabilité financière prévues à l'article 40 de la Constitution, les députés Socialistes et apparentés tiennent toutefois à souligner qu'ils ne souhaitent pas réduire les crédits alloués à ce programme et demandent au gouvernement de lever le gage.

Cet amendement a été adopté par la commission des finances sur le PLF pour 2024. Nous le redéposons ici, par crainte qu'il ne soit pas discuté au PLF à cause des 49.3.